



Le 12 septembre 2024

9^e Semaine nationale de la Santé Auditive au Travail 14 au 19 octobre 2024

14-19
OCTOBRE

9^e SEMAINE DE LA
SANTÉ AUDITIVE
AU TRAVAIL



ASSOCIATION
NATIONALE DE
L'AUDITION



« Les nouveaux modes de travail peuvent-ils contribuer à réduire les risques auditifs chez les travailleurs ? »

Alors que les modes de travail changent, encore 1 000 surdités professionnelles sont enregistrées chaque année suite à exposition sonore ototoxique. 15% de la population serait affectée par des symptômes acouphènes selon la Haute Autorité de Santé. L'étude scientifique du Poids social et économique des acouphènes (PESA) a révélé un âge moyen de survenue de 41 ans avec comme cause principale les traumatismes sonores. L'audition fait partie des indicateurs de santé environnementale à prendre en compte ; le bruit étant l'ennemi de la bonne intégrité des fonctions auditives. Alors comment optimiser les modes de travail pour qu'ils contribuent à réduire les risques ? L'association appelle l'ensemble des acteurs de l'entreprise à se mobiliser pour agir au plus près sur le terrain.

→ Dans les secteurs dits exposés au bruit (au-delà de 80 dB), là où la sinistralité est naturellement la plus élevée.

Du côté des travailleurs, il reste nécessaire de poursuivre les actions visant à convaincre du port effectif et continu des protections individuelles contre le bruit.

Du côté des employeurs, la démarche d'individualisation de la protection individuelle contre le bruit doit se renforcer avec en intention première la réduction des émissions sonores à leur source.

Du côté des partenaires sociaux, des inégalités d'équipement en protection contre le bruit persistent entre travailleurs « cédésés » et travailleurs sous contrat d'intérim.

Du côté des pouvoirs publics, le « **risque bruit** » doit revenir dans les priorités de la direction générale du travail ; là où il avait pris consistance dans le cadre de la loi pénibilité au travail en 2016.

→ Dans les secteurs où le bruit n'est pas considéré comme facteur de risque de surdités professionnelles

L'Institut National de Recherche en Santé (INRS) a mis en exergue le principe universel de la fatigue auditive générée par le stress acoustique exercé par le bruit et l'omniprésence des expositions sonores sur l'ensemble de la journée. Il touche toute la population active en poste de travail. Ce phénomène pourrait participer à mieux comprendre les pertes de concentration au cours de la journée de travail, le sentiment de lassitude de fin de journée et participer aux effets dits extra-auditifs du bruit : stress, irritabilité, nervosité, fatigue générale.

Selon l'ADEME, le coût social du bruit s'élèverait à 21 milliards d'euros par an.

En toute vraisemblance, et cela reste à démontrer au travers d'une étude scientifique, la fatigue auditive chronique pourrait provoquer, en fonction de caractéristiques génétiques, le déclenchement prématurée de symptômes et troubles de l'audition. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise de travailler dans des environnements sonores de 45 dB. Le nouveau baromètre réalisé avec l'Ifop apportera une illustration de ces impacts. Cette année, une analyse croisée avec la santé mentale complètera les apports.

→ Dans l'ensemble des activités économiques

A défaut d'action de repérage systématisé des symptômes et troubles de l'audition, un grand nombre d'individus souffrent d'acouphènes, hyperacousie, hydrops et autres pathologies ORL. Compte tenu de la concentration de la population active au sein des secteurs d'activité et du vieillissement naturel de la population au travail, les symptômes et troubles de l'audition s'annoncent comme un enjeu majeur qui va concerner autant la Responsabilité sociétale d'entreprise, la Qualité de vie au travail, la sécurité, la santé au travail et le handicap.

Laisser cette problématique santé en « zone fantôme » pourrait s'avérer une bombe à retardement. Oeuvrons pour rendre visible l'invisible.

Au travers de la « Semaine de la Santé Auditive au Travail » qui se tiendra du 14 au 19 octobre 2024, l'association vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs sur le rôle essentiel des fonctions auditives sur les équilibres globaux de santé, sur la qualité des relations sociales, la performance cognitive de chacun. Grâce à l'avancée des connaissances scientifiques, le déterminant de santé « audition » se présente comme un levier des politiques de santé, sécurité, QVCT, Handicap, RSE, pour atteindre l'objectif fondamental de la loi de santé au travail de tout mettre en place pour éviter toute souffrance physique au travail. Optimisons les nouveaux modes de travail au regard de ces nouvelles connaissances. Requestionnons le rôle de la médecine du travail qui a été profondément appauvrie alors que le parcours de santé de l'audition est sous extrême tension.

RDV le jeudi 3 octobre 2024 lors de la e-conference – table ronde pour partager connaissances et solutions.

Contact presse

sebastien.leroy@asso-audition.org

A propos

L'Association Nationale de l'Audition (anciennement Association JNA), association loi 1901 et éligible à l'intérêt général, milite depuis 28 ans pour la reconnaissance de l'audition parmi les déterminants de santé des populations. Ses missions se concentrent autour de 5 axes :

- Organiser les campagnes nationales d'information Journée Nationale de l'Audition, Prévention Festivités de l'été et Semaine de la Santé Auditive Au Travail
- Renforcer l'impact prévention par une meilleure connaissance des typologies des troubles de l'audition et de leurs impacts sanitaires, sociaux et économiques
- Veiller à la qualité de prise en charge des patients et à son équité dans l'accès au parcours de santé de l'audition
- Systématiser le questionnement
- Faire bénéficier de l'expérience prévention acquise depuis près de 30 ans

L'association représente un formidable outil politique pour activer rapidement un changement pour un parcours de santé plus digne, un changement rapide offrant une opportunité d'amélioration de la santé de la population à moyen et à long terme en agissant sur les coûts humains et financiers induits. Par son ancrage citoyen, elle offre une possibilité d'action rapide, tant une impulsion politique est attendue des membres de sa communauté.